

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01 + HEBDOS****Clinique d'assistance juridique COVID-19  
Ligne téléphonique de conseils juridiques gratuits**

**Québec, le 19 mars 2020.** – La ministre de la Justice et procureure générale du Québec, M<sup>me</sup> Sonia LeBel, et le bâtonnier du Québec, Me Paul-Matthieu Grondin, annoncent la mise en place dès le vendredi 20 mars 2020 de la Clinique d'assistance juridique COVID-19. Il s'agit d'une ligne téléphonique de conseils juridiques gratuits destinée aux citoyens ayant des questions concernant leurs droits et obligations dans le contexte de la pandémie actuelle.

Pour joindre la Clinique d'assistance juridique COVID-19:

- 1 866 699-9729 (sans frais)
- 418 838-6415 (Capitale-Nationale)
- 514 789-2755 (Montréal)
- 819 303-4080 (Gatineau)

La ministre de la Justice et le bâtonnier ont respectivement mandaté la Commission des services juridiques, laquelle assure la gestion du réseau d'aide juridique, et le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) afin d'instaurer ce service gratuit offert à tous les citoyens.

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, jusqu'à 200 juristes à travers le Québec pourront être joints au téléphone afin de répondre rapidement aux préoccupations d'ordre juridique de la population quant à l'application et aux effets des mesures d'urgence décrétées par le gouvernement du Québec visant à réduire la propagation de la COVID-19.

Soulignons que les citoyens qui ont des questions générales sur la COVID-19 ou qui présentent des symptômes grippaux doivent utiliser la ligne téléphonique d'information gouvernementale sur le coronavirus au numéro 1 877 644-4545.

**Citations**

« Je me réjouis que nous unissions nos efforts avec le Barreau du Québec afin de mettre en place ce service de première ligne consacré spécifiquement aux questions de nature juridique, en collaboration avec plusieurs acteurs du milieu juridique. Dans le contexte actuel, il m'apparaissait fondamental de mandater la Commission des services juridiques pour que les avocats du réseau d'aide juridique puissent offrir dans les meilleurs délais des consultations téléphoniques gratuites aux Québécoises et aux Québécois et, ainsi, contribuer à préserver leurs droits. »

*Sonia LeBel, ministre de la Justice et procureure générale du Québec*

« Toutes les Québécoises et tous les Québécois participeront au bien-être collectif dans les prochaines semaines, à la mesure de leurs talents et de leur détermination. Les avocates et les avocats du Québec répondront présents en nombre sans précédent afin de conseiller leurs concitoyens par l'entremise de cette clinique. Je remercie particulièrement la ministre de la Justice pour sa promptitude d'action, son effort de coordination et sa sollicitude. »

*Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec*

**Liens connexes :**

Ministère de la Justice du Québec : <https://www.justice.gouv.qc.ca/coronavirus/>

Barreau du Québec: <https://www.barreau.qc.ca>

Commission des services juridiques: <https://www.csj.qc.ca>

– 30 –

**Sources :**

Nicky Cayer  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre de la Justice et  
procureure générale du Québec  
418 643-4210

**Renseignements :**

Paul-Jean Charest  
Relations avec les médias  
Ministère de la Justice du Québec  
418 644-3947, poste 20932

Hélène Bisson  
Directrice des communications  
Barreau du Québec  
514-954-9643

Richard La Charité  
Directeur des communications  
Commission des services juridiques  
514 873-3562, poste 232